

Centres de loisirs - modalités et inscriptions



Informations sur les modalités d'inscription aux centres de loisirs.

Le [centre de loisirs](#) c'est :

- Pour les enfants scolarisés et jusqu'à 11 ans révolus les mercredis et jusqu'au CM1 pendant les vacances scolaires.
- Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires (sauf Noël)
- Des tarifs progressifs en fonction de l'impôt sur le revenu de votre quotient familial
- Des activités manuelles, de loisirs, sportives ou culturelles

Le mercredi

Votre enfant est accueilli à la journée ou à la demi-journée, selon vos besoins. Sur place, il peut s'adonner aux activités manuelles, culturelles, sportives ou aux jeux collectifs mais il peut aussi participer à des projets transversaux tout au long de l'année.

Pour les enfants inscrits à la journée : accueil sur place entre 8h et 9h15 et départ entre 16h30 et 18h.

Pour les enfants inscrits seulement le matin : accueil sur place entre 8h et 9h15 et départ entre 11h50 et 12h15.

Pour les enfants inscrits seulement l'après-midi : accueil sur place entre 13h15 et 13h45 et départ entre 16h30 et 18h.

Les vacances

Dès 8h du matin, votre enfant est accueilli par les équipes de professionnels de l'animation. L'activité du matin (activité manuelle, sportive ou jeu) et le repas sont suivis d'un temps calme, avant la reprise d'une activité pour l'après midi. De nombreuses sorties sont proposées : parc d'attractions, zoo, ferme pédagogique, piscine... ainsi que des séjours dans des mini-camps avec des activités variés (nautiques, nature...). Accueil de 8h à 18h.

Les inscriptions 2023-2024

Les inscriptions aux centres de loisirs se font sur [l'Espace Citoyen](#) ou à l'Accueil Enfance Famille à l'Hôtel de Ville.

Pour plus d'informations sur les modalités, les tarifs et les documents à fournir pour les inscriptions, téléchargez les fiches d'informations.

[Retrouvez la fiche d'information pour l'accueil du mercredi ici](#)

Périodes d'inscription et fiches d'information :

- *Session d'automne : du 25 septembre au 29 septembre 2023*
- *Session d'hiver : du 29 janvier au 2 février 2024*
- *Session de printemps : du 25 mars au 29 mars 2024*

[Retrouvez la fiche d'information pour la session de printemps 2024 des accueils de loisirs ici](#)

- *Session d'été : du 27 mai au 7 juin 2024*
- *Centre de loisirs du mercredi : du 17 juin au 28 juin 2024*

Horaires de l'Accueil Enfance Famille pendant les périodes d'inscription :

- *Lundi : 8h45-12h / 13h-17h*
- *Mardi : 8h45-12h*
- *Mercredi : 8h45-12h / 13h-17h*
- *Jeudi : 8h45-12h*
- *Vendredi : 8h45-12h / 13h-16h30*

Règlement intérieur

Le [règlement intérieur des centres de loisirs des tout-petits, des maternelles et des élémentaires](#) est disponible en téléchargement.

Tarifs

Suite à la délibération du 30 juin 2021, depuis le 1er septembre 2021 les tarifs des centres de loisirs, de la restauration scolaire ainsi que l'accueil ludoéducatif, sont calculés sur la base du quotient familial CAF. Si vous ne relevez pas du Régime Général, votre avis d'imposition sera nécessaire pour procéder au calcul de votre QF. Le cas échéant, nous appliquerons le tarif le plus haut. Un simulateur de tarif est à votre disposition ([cliquez ici](#)).

Retrouvez ci-dessous les tableaux des tarifs pour les prestations du centre de loisirs.

Tarifs - centres de loisirs

- Grand Quevillais
- Tarif = QF x Taux de 0.00058 x journée ou demi-journée
- Tarif Demi-journée = QF x 0.00058 x 5h Tarif min = 2.30€ / Tarif max = 4.60€
- Tarif Journée = QF x 0.00058 x 10h Tarif min = 4.60€ / Tarif max = 9.20€

- Hors commune
- Tarif = QF x Taux de 0.0115 x journée ou demi-journée
- Tarif Demi-journée = QF x 0.0115 x 5h Tarif min = 16.10€ / Tarif max = 18.40€
- Tarif Journée = QF x 0.0115 x 10h Tarif min = 32.20€ / Tarif max = 36.80€

Exemples

Vous résidez dans la commune de Grand Quevilly, votre enfant est inscrit au centre de loisirs les mercredis à la journée (forfait journée équivaut à 10h) et votre QF est de 800€.

Votre tarif sera de $800 \times 0.00058 \times 10h = 4.64€$

Pour rappel

Le calcul de votre tarif se fait sur la base de votre Quotient Familial CAF le cas échéant votre avis d'imposition sera nécessaire pour effectuer son calcul, en l'absence de ces éléments nous appliquerons le tarif le plus fort.

Le Quotient familial CAF retenu est celui du mois de juillet, puis une mise à jour sera effectuée au mois de janvier.

contact

Accueil Enfance Famille

Coordonnées :

- 02 35 68 99 04 ou 02 35 68 93 63
- aef@grandquevilly.fr
- Esplanade Tony Larue